

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, ZER, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont recus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 13 Juillet 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 11 juillet, Du 12, Du 13), Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Values range from 69 to 99.

BULLETIN

Au Corps législatif, M. Thiers a parlé mardi de l'expédition du Mexique, qu'il a prise dès le début pour la conduire jusqu'à la catastrophe du 19 juin. M. Granier de Cassagnac lui a succédé à la tribune. L'indisposition de M. Jules Favre ne l'a pas empêché de se mêler à la discussion qui a été très animée. M. Rouher a terminé la séance par une réplique très courte, mais très péremptoire contre les juaristes du lendemain ou de la veille.

Le Corps législatif a continué mercredi, la discussion relative au Mexique. M. Rouher a répondu aux discours de MM. Thiers, et Jules Favre. M. Jules Favre a ensuite pris la parole pour répliquer au ministre d'Etat. Après quelques courtes observations présentées par MM. Thiers et Emile Olivier, la chambre a clos le débat relatif au Mexique.

La Chambre des communes a terminé hier en comité la discussion du bill de réforme. Les deux côtés ont fait entendre des applaudissements. Il ne reste plus qu'à procéder à la troisième lecture, qui aura lieu prochainement. Une clause retire le droit de vote aux électeurs reconnus coupables de manœuvres corruptrices. On sait qu'en Angleterre les suffrages s'achètent publiquement et que le succès d'un candidat dépend souvent de sa fortune. La mesure dont il s'agit est un commencement d'amélioration dans un état de choses déplorable.

On a commencé hier à la Chambre des députés d'Italie la discussion sur le patrimoine ecclésiastique. M. Borgatti a combattu en principe la liquidation.

En dehors du parlement et pour cette même question des biens du clergé, l'agitation continue. Dans un meeting tenu à Gènes, on a voté par

acclamation la restitution des biens du clergé sans condition au peuple. Les cris de : Vive Rome ! Vive Garibaldi ! se sont fait entendre. Dans cette situation, des négociations avec le Saint-Siège offriront un grand intérêt. Le président du conseil a déclaré à la Chambre qu'il les lui communiquerait au premier jour.

Les dernières nouvelles de Rome sont du 7 juillet. Les étrangers hâtaient leur départ à cause des fortes chaleurs et de quelques décès cholériques.

Le Sénat de Madrid a prononcé la conversion des dettes amortissables, par 84 voix contre 3.

D'après les pépèches d'Athènes, Omer-Pacha se serait emparé de Sphakia. Les chefs de partisans Coroneos et Zimbra-Kaki seraient bloqués et l'on croyait qu'ils ne parviendraient pas à s'échapper. Un autre télégramme, celui-ci officiel, annonce que les insurgés réfugiés dans les montagnes, sont cernés. La plupart des districts font acte de soumission en livrant de grandes quantités d'armes.

Ce qui, en outre, ferait assez croire au succès des Turcs, c'est que les nouvelles de source grecque semblent se rabattre sur la férocité des troupes musulmanes. Une dépêche d'Athènes, 9 juillet, porte que, la province de Kissamos, ayant refusé de faire sa soumission à Omer-Pacha, les Turcs auraient brûlé neuf villages et massacré les enfants et les vieillards. Trente jeunes filles, pour éviter le dernier outrage, se seraient précipitées dans la mer.

La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare dénuée de fondement la nouvelle donnée par plusieurs journaux français que la France ait présenté des réclamations à Berlin, au sujet du Sleswig septentrional. La Gazette nie que la France se soit immiscée, en aucune façon, dans cette affaire.

La Correspondance Hoffmann annonce que le nouveau traité d'union douanière a été signé lundi.

Le Moniteur annonce que Don Miquel Lopez, colonel mexicain, officier de l'ordre de la Légion d'honneur depuis le 7 avril 1866, a été rayé des contrôles de cet ordre pour cause d'indignité.

Les nouvelles particulières, dit l'Epoque, confirment que Juárez a fait fusiller 200 chefs im-

son ami étonnèrent Samuel. Selon lui, la question était bien simple : il fallait rompre ; et pourquoi hésiter ? Car, disait-il, tu as, mon cher, ou tu crois avoir des raisons, et tant de gens s'en passent, en pareille matière, qui pourtant sont réputés honnêtes gens.

— Au reste, ajouta Samuel, si tu n'as pas le courage de te débarrasser de Pauline, je me charge de cela, moi.

— Que prétends-tu faire ? dit Albert. — C'est mon secret.

— Je te défends formellement de parler à Pauline en mon nom.

— Je m'en garderais bien. — Que feras-tu donc ? — Eh ! rien..., dit Samuel en haussant les épaules.

Ils en restèrent là. Pressé de se confesser à un juge plus délicat, Albert alla trouver mademoiselle Dubois. Celle-ci, quoiqu'elle eût bien le secret de la tristesse et de la préoccupation de son jeune ami, était restée silencieuse à ce sujet, et, depuis la scène du naufrage, rien n'en avait marqué le souvenir entre eux, que l'expression intime d'une affection plus profonde qu'échangeaient leurs voix et leurs regards. Il y a des amitiés qui ont tout les charmes et mêmes les passions idéales de l'amour, soit d'homme à femme, soit entre hommes. Ce sont les affections que le choix a formées, en dehors de l'habitude, par une succession de révélations et d'épreuves morales. Elles sont de même essence que l'amour et n'en diffèrent que pour être maîtresses moins complètement de tout

pécialistes prisonniers et autant d'autres individus appartenant à l'Assemblée des notables qui avait proclamé l'Empire de Maximilien. On dit que ces derniers étaient presque tous des propriétaires, de hauts fonctionnaires et des jurisconsultes renommés. Les soldats étrangers et leurs officiers ont été embarqués pour l'Europe.

Les journaux de Vienne rappellent à propos de l'exécution de Maximilien que depuis le jour où Louis XVI et Marie Antoinette, sont montés sur l'échafaud, l'Europe n'a pas été troublée par un événement plus terrible. Hélas ! on pourrait citer un autre exemple plus récent, la mort violente du roi Murat, fusillé, lui aussi, par ordre du gouvernement italien ; mais cette rectification ne sert elle-même qu'à mieux démontrer combien de tels attentats sont condamnables au point de vue politique, comme en face des principes sacrés de l'humanité et de la morale.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Londres, 11 juillet.

On annonce d'une manière positive que le Sultan passera par Vienne en retournant à Constantinople. D'après les arrangements actuels, Sa Majesté rencontrera le roi de Prusse à Coblenze.

Londres, 11 juillet.

Hier soir, un banquet splendide a été donné par lord Derby au vice-roi. Un très grand nombre de convives de haut rang y assistaient.

Les préparatifs pour la réception du Sultan sont presque terminés. Les rues par lesquelles le cortège et les voitures de la Cour doivent passer seront militairement occupées. La circulation sera interrompue sur tout le parcours.

Un accident a eu lieu hier, sur le chemin de fer de Chatham à Douvres, à la station Victoria. Seize voyageurs ont été blessés.

Florence, 10 juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS : M. Rattazzi dépose la correspondance concernant les dernières négociations avec Rome, ajoutant qu'il n'en croit pas la publication nécessaire. Parlant du projet de loi sur la liquidation ecclésiastique, le président du Conseil indique les partis qu'il a acceptés et ceux qu'il repousse. Il maintient les bases de la loi de juillet 1866, et soutient le droit de l'Etat sur les biens des corporations supprimées. Il croit qu'entre le Gouvernement et le Parlement il n'y a pas de dissentiments sur les questions principales, étrangères ou intérieures. La liberté de l'église pourra seulement être accordée quand l'église donnera des garanties et fera des concessions auxquelles a droit le pouvoir civil. En attendant, elle jouit d'une complète liberté religieuse. Le président du Conseil n'admet pas l'incamération des chapelles laïques. Il croit que le pouvoir législatif ne peut pas imposer, relativement à la nomination des évêques, des dispositions qui lésaient les prérogatives de la Couronne et du pouvoir exécutif. Il n'adhère pas à la limite de 430 millions proposée par la commission. Il dit que, pour

l'être. Mademoiselle Dubois écouta sans surprise, mais avec tristesse, la confidence d'Albert.

Elle avoua qu'elle voyait l'alliance projetée avec joie pour sa sœur, mais avec un peu de défiance du bonheur d'Albert. Cependant, ajouta-t-elle, Pauline enfant était douce et bonne. C'est le monde et le désir de plaire qui l'ont gâtée. J'espérais qu'heureuse par vous elle pourrait devenir digne de vous.

— Je ne l'aime plus, dit le jeune homme, et mon cœur se révolte contre cette union.

— Alors vous ne devez ni la tromper ni vous rendre malheureux. Il faut dégager votre parole.

Albert pria mademoiselle Dubois de remplir cette mission ; mais elle refusa.

— Vous savez, dit-elle, que l'amour-propre des femmes est encore plus vif entre elles que vis-à-vis des hommes. Mon intervention irriterait doublement Pauline.

Elle ajouta d'une voix émue :

— Après cette rupture, il faudra nous quitter, Albert.

— Nous quitter ! s'écria-t-il.

— Puis-je prendre parti contre ma sœur, et en vous gardant chez moi lui interdire ma maison ? Non, Albert, il faut laisser au monde le temps d'oublier votre liaison avec elle ; il faut...

— Vous quitter, dit-il, quand vous m'êtes plus précieuse que jamais, quand je sens que votre seule affection peut me suffire !

Elle pleura, pour toute réponse.

— Est-il possible, reprit-il, que vous renonciez à notre amitié ?

— Jamais ! dit-elle. Plus tard...

faire cesser le cours forcé des billets, 600 millions sont indispensables. Il demande que la liberté de l'église est une nécessité pour répandre les principes religieux.

M. le ministre de l'instruction publique dit que la conscience doit être libre, comme la science doit être indépendante. Les catholiques doivent obliger l'église de Rome à se transformer. Le ministre parle du manque d'instruction supérieure dans le clergé.

MM. Michelin, Amari et Mancini prennent successivement la parole.

Florence, 10 juillet.

Le roi de Suède est arrivé à 8 h. 3/4, par train express, et a été reçu à la gare par le personnel de la légation suédoise. S. M. repart pour Paris, ce soir, à 7 heures 45 minutes.

Berlin, 10 juillet, soir.

Les lettres de Rome sont du 7 : Les étrangers hâtaient leur départ à cause des fortes chaleurs et de quelques décès cholériques. Le maximum des décès par jour n'a pas dépassé quinze. Les fêtes se sont terminées par l'office pontifical à St-Jean-de-Latran, comme église-mère. Le Pape a été profondément affecté par la mort de l'Empereur Maximilien.

Une longue perquisition domiciliaire avait eu lieu chez le Père Costelli, demeurant au palais Quirinal, que l'on accusait de complicité dans les publications du cardinal d'Andrea. On avait saisi ses papiers et on l'avait incarcéré au fort St-Ange.

Marseille, 10 juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS : M. Berti combat le projet, défend le clergé et soutient que la liberté de l'église est une nécessité pour répandre les principes religieux.

M. le ministre de l'instruction publique dit que la conscience doit être libre, comme la science doit être indépendante. Les catholiques doivent obliger l'église de Rome à se transformer. Le ministre parle du manque d'instruction supérieure dans le clergé.

MM. Michelin, Amari et Mancini prennent successivement la parole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS : M. Rattazzi dépose la correspondance concernant les dernières négociations avec Rome, ajoutant qu'il n'en croit pas la publication nécessaire. Parlant du projet de loi sur la liquidation ecclésiastique, le président du Conseil indique les partis qu'il a acceptés et ceux qu'il repousse. Il maintient les bases de la loi de juillet 1866, et soutient le droit de l'Etat sur les biens des corporations supprimées. Il croit qu'entre le Gouvernement et le Parlement il n'y a pas de dissentiments sur les questions principales, étrangères ou intérieures. La liberté de l'église pourra seulement être accordée quand l'église donnera des garanties et fera des concessions auxquelles a droit le pouvoir civil. En attendant, elle jouit d'une complète liberté religieuse. Le président du Conseil n'admet pas l'incamération des chapelles laïques. Il croit que le pouvoir législatif ne peut pas imposer, relativement à la nomination des évêques, des dispositions qui lésaient les prérogatives de la Couronne et du pouvoir exécutif. Il n'adhère pas à la limite de 430 millions proposée par la commission. Il dit que, pour

l'être. Mademoiselle Dubois écouta sans surprise, mais avec tristesse, la confidence d'Albert.

Elle avoua qu'elle voyait l'alliance projetée avec joie pour sa sœur, mais avec un peu de défiance du bonheur d'Albert. Cependant, ajouta-t-elle, Pauline enfant était douce et bonne. C'est le monde et le désir de plaire qui l'ont gâtée. J'espérais qu'heureuse par vous elle pourrait devenir digne de vous.

— Je ne l'aime plus, dit le jeune homme, et mon cœur se révolte contre cette union.

— Alors vous ne devez ni la tromper ni vous rendre malheureux. Il faut dégager votre parole.

Albert pria mademoiselle Dubois de remplir cette mission ; mais elle refusa.

— Vous savez, dit-elle, que l'amour-propre des femmes est encore plus vif entre elles que vis-à-vis des hommes. Mon intervention irriterait doublement Pauline.

Elle ajouta d'une voix émue :

— Après cette rupture, il faudra nous quitter, Albert.

— Nous quitter ! s'écria-t-il.

— Puis-je prendre parti contre ma sœur, et en vous gardant chez moi lui interdire ma maison ? Non, Albert, il faut laisser au monde le temps d'oublier votre liaison avec elle ; il faut...

— Vous quitter, dit-il, quand vous m'êtes plus précieuse que jamais, quand je sens que votre seule affection peut me suffire !

Elle pleura, pour toute réponse.

— Est-il possible, reprit-il, que vous renonciez à notre amitié ?

— Jamais ! dit-elle. Plus tard...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS : M. Berti combat le projet, défend le clergé et soutient que la liberté de l'église est une nécessité pour répandre les principes religieux.

M. le ministre de l'instruction publique dit que la conscience doit être libre, comme la science doit être indépendante. Les catholiques doivent obliger l'église de Rome à se transformer. Le ministre parle du manque d'instruction supérieure dans le clergé.

MM. Michelin, Amari et Mancini prennent successivement la parole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS : M. Rattazzi dépose la correspondance concernant les dernières négociations avec Rome, ajoutant qu'il n'en croit pas la publication nécessaire. Parlant du projet de loi sur la liquidation ecclésiastique, le président du Conseil indique les partis qu'il a acceptés et ceux qu'il repousse. Il maintient les bases de la loi de juillet 1866, et soutient le droit de l'Etat sur les biens des corporations supprimées. Il croit qu'entre le Gouvernement et le Parlement il n'y a pas de dissentiments sur les questions principales, étrangères ou intérieures. La liberté de l'église pourra seulement être accordée quand l'église donnera des garanties et fera des concessions auxquelles a droit le pouvoir civil. En attendant, elle jouit d'une complète liberté religieuse. Le président du Conseil n'admet pas l'incamération des chapelles laïques. Il croit que le pouvoir législatif ne peut pas imposer, relativement à la nomination des évêques, des dispositions qui lésaient les prérogatives de la Couronne et du pouvoir exécutif. Il n'adhère pas à la limite de 430 millions proposée par la commission. Il dit que, pour

l'être. Mademoiselle Dubois écouta sans surprise, mais avec tristesse, la confidence d'Albert.

Elle avoua qu'elle voyait l'alliance projetée avec joie pour sa sœur, mais avec un peu de défiance du bonheur d'Albert. Cependant, ajouta-t-elle, Pauline enfant était douce et bonne. C'est le monde et le désir de plaire qui l'ont gâtée. J'espérais qu'heureuse par vous elle pourrait devenir digne de vous.

— Je ne l'aime plus, dit le jeune homme, et mon cœur se révolte contre cette union.

— Alors vous ne devez ni la tromper ni vous rendre malheureux. Il faut dégager votre parole.

Albert pria mademoiselle Dubois de remplir cette mission ; mais elle refusa.

— Vous savez, dit-elle, que l'amour-propre des femmes est encore plus vif entre elles que vis-à-vis des hommes. Mon intervention irriterait doublement Pauline.

Elle ajouta d'une voix émue :

— Après cette rupture, il faudra nous quitter, Albert.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 juillet 1867.

10

UNE

VIEILLE FILLE

PAR LÉO

CHAPITRE VIII

Albert ne sentait que du mépris pour sa fiancée ; mais, probe jusqu'au scrupule, il se demandait s'il était en droit de rompre son engagement, quoiqu'il sentit bien que cet engagement ferait le malheur de sa vie. De retour à Lausanne, pour la première fois il avait quitté Pauline sans lui serrer la main et sans demander quand il la reverrait. Elle, sans bien comprendre la situation, en ressentait le malaise. Trois jours s'écoulèrent sans qu'elle montât chez mademoiselle Dubois. Samuel vint dès le lendemain, et trouvant Albert pâle, défait et sombre, après une nuit d'insomnie et de perplexités, il provoqua par de vives questions ses confidences. Les tourments de

La reproduction est interdite.

et, en effet, ils sont partis, en ouvrant eux-mêmes les portes de l'établissement qui avaient été tenues fermées. Depuis mercredi soir, aucun de ceux qui se sont ainsi exclus volontairement de l'école n'est rentré.

» En présence de tels désordres, l'autorité supérieure a dû prescrire un licenciement immédiat. L'école sera reconstituée et les cours ouvriront le 5 octobre. »

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac, dans le *Constitutionnel* s'attache, à faire ressortir le caractère de violence du discours prononcé au Corps législatif, par M. J. Favre. Voici ses principales réflexions :

« M. Jules Favre répondait à M. Granier de Cassagnac, et son dernier mot a couronné un discours violent par une violence sans précédent, même dans ses propres discours. M. Jules Favre a osé dire que la France et son gouvernement étaient responsables de la mort de Maximilien. Cette abominable calomnie a été relevée comme elle méritait de l'être, par M. le président du Corps législatif, qui n'a été que l'interprète justement indigné de toute la Chambre.

« Pourquoi nous force-t-on à dire que si la responsabilité de ce crime doit tomber sur d'autres, et si quelqu'un en France doit avoir des remords, ce sont ceux qui n'ont pas cessé, pendant que le drapeau français était au Mexique, de soutenir Juárez et sa cause; ceux dont les discours ont été retrouvés dans les gibernes des soldats de Juárez, l'assassin de Maximilien!

« Profondément ému et plein d'une noble indignation patriotique, M. le ministre d'Etat a repoussé, aux acclamations du Corps législatif, l'outrage proféré par M. J. Favre. Il a éloquemment vengé l'honneur du gouvernement impérial en disant tous les efforts qui ont été faits pour soustraire le malheureux prince aux catastrophes possibles et le ramener en Europe avec notre armée. M. Rouher a donné son vrai nom à la mort de Maximilien, il l'a flétrie comme un crime que rien ne peut atténuer; il l'a placée en face de la conscience de tous. Ce jugement a été ratifié par l'assentiment unanime de la Chambre, comme il le sera par l'assentiment unanime de la France.

JOURNAL DES DÉBATS.

M. David, secrétaire de la rédaction du *Journal des Débats*, répond ainsi au *Communiqué* qu'il vient de recevoir :

« Nous avons une observation à faire au sujet du *Communiqué* qui nous a été adressé hier. Il était question dequis quelques temps, dans les feuilles de la province et de l'étranger, du projet d'offrir une compensation au commerce pour l'abrogation de la contrainte par corps, quand nous avons cru devoir nous occuper, à notre tour, de ce projet vrai ou supposé; mais nous n'avons jamais dit qu'il en ait été question dans le rapport de M. de Royer, ni que la commission du Sénat, chargée d'examiner la loi sur la contrainte par corps, s'en soit occupée. Nous n'avons donc rien prêté à personne, ni à M. de Royer ni à la commission, ni au gouvernement; nous nous sommes bornés à faire mention, d'une manière dubitative, d'un bruit qui avait acquis une certaine consis-

ne serait pas elle, pensa-t-il avec ce sentiment exclusif et particulier qui distingue toute vive affection.

Il achevait de s'habiller, quand, par sa porte ouverte, il entendit un cri perçant qui partait de la chambre de mademoiselle Dubois. Ils reconnurent la voix de son amie, et, saisi d'inquiétude, n'ayant d'autre pensée que celle d'un danger où elle pouvait être, il franchit en courant le corridor, ouvrit la porte s'élançant dans la chambre, et resta immobile d'étonnement. Mademoiselle Dubois éplorée tenait entre ses mains le petit moineau tout sanglant qui se débattait sous l'étreinte de la mort. Elle raconte à Albert qu'un chat est entré par la fenêtre et s'est jeté sur le pauvre oiseau. — J'ai crié, je l'ai poursuivi, dit-elle, et il a pris la fuite, mais trop tard. — Albert ne trouve pas un mot à répondre. — Est-ce bien elle? Une chevelure blonde, abondante, aux ondes soyeuses, aux reflets lumineux, couvre les épaules de mademoiselle Dubois, et son peignoir entr'ouvert laisse voir un cou d'une blancheur éclatante et d'une forme exquise; ses yeux brillants à travers ses larmes, ses lèvres vives, ses narines mobiles, son front pur, tout en elle est plein de jeunesse et de grâce, Albert croit rêver.

Étonnée du silence et de l'immobilité de son ami mademoiselle Dubois le regarde, et l'expression des yeux du jeune homme lui rappelle ce qu'elle oubliait. Elle pousse un cri intraduisible, croise vivement son peignoir, et s'écrie :

— Allez-vous-en, Albert !

Albert veut s'excuser, mais il ne peut trouver une seule parole. Il sort dans un trouble tel, qu'il ne

lance, et nous pensons qu'il a fallu un peu de bonne volonté à l'auteur du *Communiqué* pour voir autre chose dans notre article.

LE MONDE.

Nous empruntons aux lettres de Rome du 3 juillet, publiées par le *Monde*, les passages suivants :

On ne saurait fixer d'une manière précise le nombre des prêtres qui sont allés à Rome; mais en s'en tenant au chiffre de vingt mille, on ne s'écartera pas trop de la vérité. Quant aux évêques et aux cardinaux qui se sont trouvés aux fêtes de la canonisation, on possède une liste officielle qui ne permet pas de se tromper. Leur nombre n'est élevé à cinq cent douze. Nous ne savons pas si dans les annales de l'Eglise, on trouverait l'exemple d'une si importante réunion. L'adresse remise au Pape contient 490 signatures. On n'y trouve pas celle de vingt-deux cardinaux. Cette abstention a causé beaucoup de surprise à ceux qui ne sont pas initiés à la pratique des règles de l'Eglise, et a été l'objet de beaucoup de commentaires.

Les cardinaux-évêques seuls ont été admis à la signer, et tiennent la place d'honneur sur la liste. Quant aux autres cardinaux, il ne faut pas perdre de vue que s'ils sont cardinaux-diacres, ils ne peuvent être regardés, dans l'ordre hiérarchique, que comme diacres, et les cardinaux-prêtres, que comme prêtres bien que les premiers puissent avoir le caractère de prêtres, et les seconds celui d'évêques.

Mais ces caractères indélébiles subissent pour ainsi dire une éclipse, tant que ceux qui les portent sont revêtus de la pourpre romaine. De telle sorte qu'un cardinal-diacre, s'il est prêtre, ne peut dire la messe que chez lui, dans sa chapelle privée, et non pas dans une église ou dans une cérémonie publique. Il en est de même d'un cardinal-prêtre qui a été sacré évêque, il peut bien exercer en public toutes les fonctions de prêtre, mais il ne saurait légitimement remplir celles d'un évêque. Tel est le principe général. Parfois, il se fait des exceptions à cette règle; mais, tout cela, il est nécessaire d'obtenir pour chaque fait en particulier une autorisation spéciale et par écrit du Souverain-Pontife. On voit donc quelle est la raison pour laquelle l'adresse de l'épiscopat n'a pas été signée par les cardinaux-prêtres et par les cardinaux-diacres. Le Souverain-Pontife, a donné une audience particulière à la plupart des évêques, les uns après les autres; mais leur nombre est si considérable qu'il en restait encore à recevoir, il y a huit jours, près de 120 d'entre eux. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Après quelques observations présentées par M. Pelletan, au sujet du procès-verbal, M. Rouher a prononcé hier, au Corps législatif, un discours dans lequel, au nom du gouvernement, il a rectifié les erreurs, combattu les doctrines émises la veille par MM. Thiers et Jules Favre, au sujet du Mexique. L'honorable ministre a établi, preuves en main, que la France, dans cette entreprise, a eu pour mobiles l'honneur et pour but la civilisation. L'histoire impartiale dira notre dévouement et nos sacrifices et inscrira l'expédition mexicaine parmi les pages les plus méritantes des fastes contemporains.

sait ce qu'il fait ni où il va. Cependant une émotion délicieuse le pénètre, le remplit, l'enivre. Il lui semble qu'autour de lui le monde est enchanté. Il marche à grands pas dans le jardin : le soleil rayonne, les reines-marguerites tournent doucement sur leur tige et lui sourient. Il va jusqu'au bout de l'allée, puis il revient; mais il n'ose lever les yeux, parce que la fenêtre du premier étage qui est en face est celle de Marie. Il va s'asseoir sous le berceau de clématites et y passe une heure de sa vie qu'il n'a jamais oubliée.

Enfin il pensa que le déjeuner devait être servi, que son amie l'attendait. Elle avait cependant l'habitude de l'appeler. Il se leva, et quand il fut au seuil de la maison, le cœur lui battit si fort, qu'il attendit un peu afin d'être plus calme. Il entra dans la petite pièce du rez-de-chaussée où l'étaient leurs repas. Mademoiselle Dubois n'y étaient pas, mais le couvert était mis. Elle entra un moment après, sans regarder Albert. Ils se mirent à table, et, au lieu de cette douce cordialité qui régnait entre eux, ils ne trouvaient rien à se dire.

— Vous ne mangez pas, observa mademoiselle Dubois.

— Ni vous non plus, répondit Albert.

Elle était vêtue comme la veille; mais combien elle parut différente au jeune homme ! En la regardant furtivement, il se demandait : — Comment ai-je pu la croire vieille ? J'étais donc imbécile, et tous les autres aussi. Mais pourquoi nous trompe-t-elle ?... Non, jamais rêve n'imaginait pareille réalité !

Une expression de trouble et de confusion, que, malgré toute sa force de volonté, elle ne pouvait

— Ce soir, grand dîner au palais des Tuileries, en l'honneur du Sultan, demain Sa Majesté quitte Paris pour se rendre en Angleterre.

S. M. la reine de Prusse est arrivée hier à Paris, venant de Londres. Sa Majesté voyage incognito.

— On mande de Lyon que la société d'instruction primaire vient de fonder dans cette ville une bibliothèque à l'usage des dames et des demoiselles.

— Un journal de Paris, l'*Opinion Nationale*, termine ainsi une article plus que singulier sur la mort de M. Ponsard :

« Maintenant l'auteur de *Lucrèce* et de *Galilée* s'en est allé. Il est mort, ou plutôt il a émigré d'un monde dans un autre; mais, en le regrettant, nous ne plaignons pas; car il continue là-bas ce qu'il a commencé ici : la vie éternelle, c'est-à-dire l'éternel progrès.

« Quiconque a passé sur la terre, en développant, en lui-même et chez les autres, toutes les facultés supérieures, est heureux de mourir. »

— M. Lambert Thiboust, dont la réputation de vaudevilliste spirituel, ingénieux est connue, vient de mourir.

— M. Germain Casse, arrêté le 5 juin pour cris séditieux, vient d'être mis en liberté.

— Nous sommes priés d'annoncer que les examens oraux pour l'admission à l'Ecole forestière ont commencé à Paris, le 12 juillet courant. Les compositions écrites auront lieu les 25, 26 et 27 du même mois pour toute la France.

— On mande de Florence: « Tel est le nombre des orateurs inscrits pour parler sur la loi relative aux biens du clergé, que la chambre a décidé que l'ordre d'audition serait réglé par le sort. »

— Deux nouveaux journaux vont paraître en province : A Macon, le *Progrès de la Saône-et-Loire* à Melun, l'*Empire libéral*.

— Aujourd'hui samedi 13 juillet, un service funèbre a été célébré en commémoration de l'Empereur Maximilien à l'église allemande, rue Lafayette sur l'initiative de l'ambassade d'Autriche.

— C'est lundi 15 juillet, ainsi qu'on l'a annoncé que l'affaire de Bérézowski viendra devant la cour d'assises de la Seine. Elle n'occupera qu'une audience probablement. M. le premier président Devienne présidera les débats; M. le procureur-général de Marnas occupera le fauteuil du ministère public; l'accusé sera défendu par M. Emmanuel Arago, assisté, dit-on, de M. Jules Favre.

L'attitude de Bérézowski, dans le cours de l'information et depuis, est restée ce qu'elle était au lendemain du crime qu'il avoue sans forfanterie, sans regret aussi, du moins quant à l'Empereur Alexandre. Il aurait défendu à son avocat, assure-t-on, de faire intervenir rien qui pût ressembler à de l'hallucination, dans sa plaidoirie.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 10 juillet.

Le Sénat, vient de faire une perte sensible : M. Barbaroux est mort le 5 juillet, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 75 ans. M. Barbaroux a porté dignement dans les diverses carrières qu'il a traversées, le nom historique que lui avait légué son père, l'un des chefs du parti Girondin.

C'est surtout dans les colonies, comme procureur-général à Bourbon et à Alger, que M. Barbaroux a

caché, régnaient sur le visage de mademoiselle Dubois. Aussi ému qu'elle, Albert la quitta sans l'interroger. Mais le soir, quand il la vit arroser ses fleurs, il descendit au jardin.

— Mon amie, lui dit-il, ne voulez-vous pas causer un instant avec moi ?

— Je le veux bien, répondit-elle d'une voix un peu tremblante.

Il la prit par la main et la fit asseoir près de lui sur le banc en demi-cercle qui fait face à la maison; près d'un arbre de Judée. Alors, bien qu'ils fussent venus là pour une explication, ils restèrent quelque temps silencieux, cherchant comment ils aborderaient un sujet qui les remplissait également.

Albert dit enfin :

— Votre moineau est mort !

— Oui, répondit-elle en rougissant.

Puis elle ajouta, une minute après :

— Vous voulez savoir toute l'histoire de ma vie, n'est-ce pas ?

— Oui. Pourquoi ne me l'avoir pas dite plus tôt ? Pourquoi vous être cachée à moi, Marie ?

— C'était la première fois qu'il lui donnait ce nom.

— Mais, Albert, reprit-elle en rougissant plus fort encore et sans oser le regarder, je suis bien réellement une vieille fille, je vais avoir trente-cinq ans.

— Cette fois ne me trompez-vous plus ! Otez cet affreux bonnet, rejetez ce pardessus éternel qui vous enveloppe, et dites-moi que vous avez vingt-cinq ans je vous croirai.

— J'ai trente-cinq ans bientôt, reprit-elle. Vous avez que je suis de beaucoup l'aînée de Pauline.

laissé les souvenirs d'une vie laborieuse et utile au pays. Aussi M. Troplong, en exprimant les regrets au Sénat, a-t-il rappelé particulièrement les éminents services que rendait l'expérience de M. Barbaroux, dans les questions multiples et délicates qui se rattachaient au régime colonial.

Avant d'arriver au Sénat, M. Barbaroux avait passé par la Chambre législative et le Conseil d'Etat. Partout où M. Barbaroux a été appelé à donner l'appui de ses lumières et de son dévouement, il a trouvé en chacun de ses collègues un admirateur pour son savoir et son zèle, et un ami pour l'affabilité de ses relations. Aussi tout le monde regrette-t-il deux hommes dans cette personnalité si honorable est si distinguée.

Ce nom illustre ne s'éteint pas avec l'homme dont le caractère élevé a su lui conserver le prestige que lui avaient donné le courage et le malheur. M. Barbaroux laisse un fils qui remplit avec distinction les fonctions de Juge au Tribunal de la Seine. Il laisse en outre deux filles mariées l'une à M. de Taigny, maître des requêtes au conseil d'Etat, à qui ses talents déjà éprouvés préparent le plus brillant avenir, l'autre à M. Cauchard, secrétaire-général de la préfecture des Alpes-Maritimes, hautement estimé pour ses aptitudes d'administrateur.

On voit que l'honneur de perpétuer une mémoire aussi pure que celle de M. Barbaroux, et de garder de glorieuses traditions de famille ne pouvait incomber à des esprits plus dignes et plus capables.

— La nouvelle de la mort de l'Empereur Maximilien, est officiellement confirmée par une dépêche arrivée de Mexico et expédiée par notre ministre sous la date du 27 juin.

A cette triste confirmation d'un si grand deuil est jointe une nouvelle rassurante sur le sort des agents diplomatiques. Chacun d'eux n'a été inquiété, et le personnel de la mission française attendait à Mexico le moment de gagner la Vera-Cruz.

— L'opinion publique vient de recevoir la satisfaction qu'elle exigeait si justement pour le crime du traître Lopez. Le misérable dont l'histoire accolera le nom à côté du nom de Juárez, tant la trahison et l'assassinat se ressemblent aux yeux des gens de cœur, a été rayé, par décision impériale du 9 juillet, des contrôles de la Légion d'Honneur.

C'est une formalité sage qu'avait prévenue le jugement de ce grand tribunal qu'on nomme le public.

— La conférence monétaire, réunie sous la présidence du prince Napoléon a terminé ses travaux samedi dernier.

Dans cette séance de clôture le rapport de M. de Parieu a été approuvé de tous les délégués, ce qui est un indice favorable pour l'issue des études de ce congrès international.

Pour extrait : A. LAYTON.

LE CONCOURS D'ORPHEONS

Mardi a eu lieu, au palais des Champs-Élysées, la distribution des récompenses aux Orphéons du concours international. Plusieurs Sociétés étrangères étaient venues disputer la palme à nos orphéonistes. Nous citerons la *Légia*, de Liège; Roland de Hall; *Tomc-sol-Fa*, de Londres. Les Orphéons français étaient représentés par deux Sociétés lilloises : les *Enfants de Lutèce* et l'*Avenir de Marseille*. Le prix a été remporté par la Société impériale de Lille.

L'orphéon de Liège a montré un tel mérite, que le jury lui a décerné un second prix, sous la forme d'un objet d'art de grande valeur.

La Société *Rolland de Lattre*, de Hall, a obtenu un beau succès; il a fallu toute la perfection de la *Légia* pour lui enlever le deuxième prix.

L'association *Tomc-sol-Fa* était hors de concours à cause de ce fait, inusité en France, de femmes chantant avec les hommes. Un prix spécial lui a été décerné.

C'est très bien; mais que va-t-on penser à Londres, d'abord de la galanterie française, puis de notre goût artistique ?... On va chercher bien loin la lenteur de nos progrès mélodiques. Elle est là, dans l'exclusion des fem-

— De Pauline, répéta-t-il. Votre sœur a vingt-six ans, et je pouvais accepter que vous en eussiez quarante-cinq ans ! Oui, j'étais fou, stupide, imbécile !

— Je vous en prie, Albert, n'attachez pas à cela tant d'importance. Je serai bien aise — si vous le voulez — de n'avoir plus aucun secrets pour vous. Ecoutez-moi. Vous devez me trouver bien étrange un peu folle même. Je tiens à justifier ma conduite près de vous, sûre que vous la comprendrez.

Mon père avait quatre enfants et peu de fortune. Par son passé et ses alliances, notre famille était au premier rang dans la bourgeoisie de Lausanne. Mes parents nous élevèrent sous l'influence de toutes les vanités mondaines. On se privait du nécessaire à la maison afin de subvenir aux dépenses de la toilette. Ma sœur aînée et moi, nous allions assidument dans le monde, et nous avions ce qu'il faut pour y trouver du plaisir : la fraîcheur de la jeunesse et ses illusions. Cependant j'y ai senti de bonne heure l'absence de tout sentiment sérieux, et souvent l'ennui m'y a saisie.

» J'avais dix-huit ans. J'étais l'objet des attentions d'un jeune homme qui passait pour aimable; cela me flattait, et même j'en éprouvais du bonheur, me croyant aimée de lui. Un soir, j'étais assise là-bas, derrière la haie qui borde le chemin; je pensais qu'il allait venir, et bientôt en effet il vint et s'arrêta près de la petite porte : il était accompagné d'un ami. — Tu entrevois ta belle ? dit celui-ci. A quand la noce ? — Allons donc ! répondit-il; me crois-tu fou ? Elle n'a pas un batz de fortune. Mais elle est pleine de gentillesse et d'esprit, et en attendant mieux, cela m'amuse.

(La suite au prochain numéro.)

mes. Il y a, objecte-t-on, des inconvénients. D'abord, on y pourrait remédier, la preuve en est dans les associations musicales de l'Angleterre. Ensuite, ces petites difficultés compensent-elles l'avantage qu'il y aurait à mêler des voix féminines aux soli et aux chœurs orphéoniques.

Pour extrait : A. Laytou.

JUAREZ.

Juarez est né en 1802, et peu d'existences ont été aussi agitées que la sienne. Issu d'une race indienne, pauvre et sans appui, Juarez triompha de la mauvaise fortune et acquiert assez d'instruction pour se faire recevoir avocat avant même d'avoir vingt ans.

A cette nature ambitieuse, il fallait les agitations de la vie politique. Juarez débute par les fonctions de député à la législature d'Etat et plus tard il est élu membre du Congrès constituant.

En 1857, il fut nommé président de la cour suprême, qui entraîne de droit celle de vice-président de la république. Dès-lors il rêva le pouvoir suprême, et profita de la chute de M. Cornoufort pour protester contre l'avènement du général Zuloaga et organiser à la Vera Cruz un nouveau gouvernement.

Voici l'origine du pouvoir de Juarez. La guerre civile commença. La victoire se prononça contre Juarez, et son armée fut battue en plusieurs rencontres par le général Miramon, commandant l'armée du Nord. Mais l'incapacité de Zuloaga tourna en faveur de Juarez. Enfin Zuloaga fut renversé par une sédition militaire qui mit à sa place le général Miramon. Ce dernier n'aurait pas été éloigné d'accepter un arrangement; mais Juarez refusa et continua la guerre avec Miramon. Des alternatives de succès et de revers signalèrent cette lutte; enfin, la bataille de San Miquelito fut fatale au compétiteur de Juarez. Miramon s'enfuit en Europe.

Désormais seul possesseur de ce pouvoir prétendu constitutionnel qu'il avait conquis les armes à la main, Juarez signala sa présidence par les réquisitions, les emprunts forcés, les confiscations et les exactions de toutes sortes. Des réclamations énergiques en faveur de leurs nationaux furent adressées à Juarez par les puissances étrangères et notamment la France, l'Angleterre et l'Espagne. Il fit la sourde oreille et mit le comble à ses actes en violant ses engagements envers la France et l'Angleterre. On sait le reste.

Pour extrait : A. Laytou.

Derniers moments de Maximilien.

La *Esperanza*, de Queretaro, donne sur les derniers jours de Maximilien les détails remplis d'intérêt, que reproduit le *Journal de Rouen*, et, s'ils sont véridiques, ils font le plus grand honneur au malheureux prince. Celui-ci, sur la signification qu'il reçut de comparaître devant le conseil de guerre, protesta, demandant à être jugé par la chambre des notables qui l'avait appelé au trône. Cette faveur lui fut refusée; mais Juarez lui offrit la vie sauve s'il jurait de ne jamais fouler le sol mexicain et signait, avec cette déclaration, sa propre déchéance. Maximilien répondit qu'il accepterait cette double condition si l'on épargnait les officiers et les soldats capturés avec lui. Cette réponse fut l'occasion de pourparlers qui n'aboutirent point. Maximilien, Méjia et Miramon furent alors conduits devant le tribunal; la séance dura une heure; la condamnation de l'empereur et de ces deux généraux y fut prononcée.

Les trois prisonniers furent alors enfermés dans un couvent qui servait d'hôpital. On ne leur permit de voir que l'abbé Fischer, secrétaire et confesseur de Maximilien, et l'évêque de Queretaro. La nuit se passa en conversation à voix basse entre les prisonniers. Ils se confessèrent. Miramon souffrait beaucoup de sa blessure à l'œil, qu'il pensait avec de l'eau fraîche. Méjia finit par s'endormir profondément. Maximilien écrivit deux lettres, la première en allemand, adressée à l'archiduchesse Sophie, sa mère; la seconde pour sa femme. Il les remit l'une et l'autre à l'évêque, en le priant de les faire parvenir. Il y joignit une mèche de cheveux que la femme d'un garde vint elle-même lui couper; il la baisa, la roula et la glissa dans l'enveloppe déjà cachetée.

Vers quatre heures, Maximilien désira entendre la messe qui fut dite par l'évêque; on éveilla Méjia, tous trois communierent.

Il paraît qu'après la messe l'empereur resta longtemps agenouillé sur la pierre dure, — il n'avait pas de prie-Dieu, — les yeux cachés et le front appuyé sur ses mains. On ne sait s'il pria ou s'il pleura. Miramon était pâle et Méjia était radieux. Il ne faut pas oublier qu'il est Indien, et que c'est une gloire pour lui de mourir avec son maître, à ce qu'il prétend.

Lorsque sept heures sonnèrent, on entendit la musique de la procession, et le capitaine Gonzales entra dans la chapelle avec les bandes de Miramon se laissant la tête sans faire un mouvement. Méjia refusa et, comme le capitaine essayait de surmonter sa résistance, l'évêque dit quelques mots tout bas au général qui se soumit. Mais l'empereur s'avancant déclara que pour lui il ne souffrirait pas qu'on lui cachât les yeux. Après un moment d'hésitation, Gonzales salua avec bienveillance et alla prendre la tête de l'escorte.

Le cortège se rendit au lieu du dernier supplice, sur le sommet d'une colline. Arrivé là, Maximilien regarda fixement le soleil levant, puis ouvrit sa montre dans laquelle se trouvait une réduction du portrait de l'impératrice Charlotte, et remit la montre

à l'abbé Fischer, en le priant de porter ce souvenir à sa chère femme.

Cependant les cloches sonnaient lentement le glas des agonisants. Les soldats de Juarez agitèrent en ce moment leurs fusils. L'empereur crut qu'on allait tirer et embrassa ses deux camarades. Méjia rendit à Maximilien son étreinte avec des mots entrecoupés que personne n'a entendus.

L'évêque s'avancant, dit à Maximilien : Sire, donnez au Mexique tout entier en ma personne, le baiser de réconciliation; que Votre Majesté pardonne tout à l'heure suprême.

L'empereur, agité intérieurement par une émotion visible, se laissa silencieusement embrasser. Puis, élevant la voix avec force, il s'écria :

— Dites à Lopez que je lui pardonne sa trahison; dites au Mexique entier, que je lui pardonne son crime !

Puis, Sa Majesté serra la main de l'abbé Fischer, qui, ne pouvant parler, tomba aux genoux de l'empereur en couvrant de larmes ses deux mains qu'il baisait.

Beaucoup de gens pleuraient abondamment; Maximilien dégagea avec douceur ses mains, et faisant un pas en avant, dit ironiquement avec un triste sourire à l'officier qui commandait l'exécution :

— A la disposition de votre épée.

Au moment où, sur un signe de l'épée, les fusils s'abatirent sur sa poitrine, il murmura quelques mots en allemand et la détonation enveloppa les spectateurs de fumée. Miramon roula foudroyé comme une masse. Méjia, resté debout, battait l'air de ses bras; une balle dans l'oreille vint l'achever à bout portant.

L'empereur fut renversé sur la croix, qui soutenait son corps; on l'enleva aussitôt et on le plaça dans le cercueil avec les deux généraux. La sépulture fut donnée sur-le-champ à ces restes mortels dans le cimetière même et l'évêque a donné l'absoute.

Le général fit appeler l'évêque et exigea la remise des lettres. Celle de l'archiduchesse Sophie ne fut pas ouverte, c'était la mère du condamné et elle ne pouvait rien contenir qui parût dangereux; celle de l'impératrice Charlotte fut décachetée, et le secrétaire en prit cette copie :

Ma bien aimé Carlotta,

Si Dieu permet que tu guérisses un jour et que tu lises ces lignes, tu apprendra toute la cruauté du sort qui me frappe sans relâche depuis ton départ pour l'Europe. Tu as emporté avec toi ma fortune et mon âme. Que n'ai-je écouté ta voix... Tant d'événements, hélas ! tant de coups subits ont brisé le faisceau de mes espérances, que la mort pour moi est la délivrance heureuse et non l'agonie. Je tomberai glorieusement comme un soldat, comme un roi vaincu, mais non déshonoré... Si tes souffrances sont trop vives, si Dieu l'appelle bientôt à me rejoindre, je bénirai sa main divine qui s'est appesantie sur nous... Adieu... adieu !

Ton pauvre Max.

Cette lettre est écrite en français.

Pour extrait : A. Laytou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
18	Jeu.	Cam. de Lellis	St-Crpris.
19	Vendr.	s. Vincent de P.	Duravel.
20	Samed.	s. Jérôme Em.	Mauroux, Salvac.

N. L.	le 1.	à 9 h. 58 m. du soir.
P. Q.	le 8.	à 5 h. 41 m. du soir.
P. L.	le 16.	à 8 h. 5 m. du soir.
D. Q.	le 31.	à 4 h. 53 m. du soir.
N. L.	le 31.	à 4 h. 34 m. du matin.

ELECTIONS des Conseillers généraux et des Conseillers d'arrondissement. — Renouvellement partiel.

Un arrêté préfectoral, en date du 12 juillet, affiché et publié dans le Recueil des actes administratifs de la préfecture, contient des instructions aux maires pour le renouvellement partiel du Conseil général et des conseils d'arrondissement. — Voici l'article 1^{er} de cet arrêté :

Les électeurs des cantons de FIGEAC (Est), GOURDON, LABASTIDE-MURAT,

sont convoqués pour le Samedi et le Dimanche, 3 et 4 août prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil général et d'un membre du Conseil d'arrondissement.

Ceux des cantons de CAHORS (Sud), CAZALS, LIMOGNE, MONTCUQ, BRETENOUX, LACAPELLE-MARIVAL, SOUILLAC,

sont convoqués pour les mêmes jours, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil général seulement.

Les électeurs des cantons de CAHORS (Nord), CASTELNAU, CASTEL, CATUS, LALBENQUE, LAUZÈS, LUZECH, LATRONQUIÈRE, LIVERNON, SAINT-CÈRE, MARTEL, PAYRAC,

sont convoqués également pour les 3 et 4

août prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement.

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être transmises à l'Empereur, les Adresses des conseils municipaux de Villesèque; — Flaujac-près-Livernon; — Caillac et l'Instituteur; — Lavercantière et l'Instituteur.

L'examen des aspirantes au brevet de capacité aura lieu, le 5 août prochain, et celui des aspirants, le 7 août.

Les candidats devront se faire inscrire au bureau de l'Inspecteur d'académie.

L'administration vient d'accorder au sieur Lacavalerie (Pierre), de Labastide-Marnbac, une gratification de 20 fr. pour avoir sauvé, le 4 mai dernier, le jeune Bébibus (Louis), qui était en danger de se noyer dans un lac.

La gare de Bagnac va être ouverte à la télégraphie privée.

Le nouveau service sera inauguré le 1^{er} août prochain.

Hier, vendredi, M. le Préfet, assisté de M. l'Inspecteur d'Académie, a présidé la distribution des Mentions honorables aux élèves de l'Ecole communale de notre ville. Il a été reçu par les honorables Frères, dans l'une des vastes salles de l'établissement, décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance. Les bustes de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, les armes de Cahors et l'aigle impériale ornaient le pourtour de cette salle. Un chœur de trois voix a été exécuté avec ensemble et harmonie par une division choisie à cet effet. Un élève, le jeune E. Rames, a exprimé la reconnaissance dont étaient animés tous les cœurs pour l'intérêt que daignait prendre à leurs modestes labeurs le premier magistrat du département; il a ajouté que cette visite serait un stimulant actif pour les travaux classiques qui vont clore cette année. M. le Préfet a répondu à cette allocution par des paroles affectueuses après lesquelles il a promis d'instituer un *Prix d'honneur* pour être donné, à l'élève le plus méritant, le jour de la distribution solennelle. Il a ensuite témoigné sa satisfaction sur la bonne tenue des élèves, et pour laisser trace de sa visite, il a demandé au bien-aimé directeur de cette école, qui s'est empressé de l'accorder, un congé qui a été reçu aux cris répétés de : Vive l'Empereur ! Vive M. le Préfet ! Vive M. l'Inspecteur.

Après plusieurs jours d'une température accablante la pluie est venue nous visiter. La campagne a pris un charmant aspect, elle est ravissante de fraîcheur. Les millets, les légumes principalement souffraient beaucoup, la sécheresse arrêtait leur développement; ils sont magnifiques aujourd'hui.

Une médaille de vermeil a été décernée à l'Orphéon de Castelfranc, au Concours Orphéonique de Paris.

On nous écrit de Souillac : La foire du 4 juillet a été assez belle : Il y avait beaucoup de bœufs d'attelage et de bœufs gras. Ils se sont vendus aux prix de la dernière foire. Le foiral des moutons était bien pourvu. On les a achetés à de bons prix. La laine s'est vendue 100 fr. les 50 k. Le marché des céréales n'était pas bien approvisionné. Le froment s'est vendu 28 fr. l'hectolitre. Les autres céréales ont conservé les prix du dernier marché.

Jeu. soir, vers onze heures, au lieu de Saigues, commune de St Laurent-les-Tours, un incendie s'est déclaré à une gerbière de froment, appartenant au nommé Granouillac, Jean Pierre. Grâce aux prompts secours qu'on y a apportés, un tiers des gerbes environ a été sauvé. On attribue ce sinistre à une cause purement accidentelle. Les pertes éprouvées sont évaluées à 500 fr.

Théâtre.

DIRECTION DE M. GÉRARD DE BEER.

Dimanche 14 juillet 1867.

Représentation extraordinaire

1^{re} représentation de

LES ÉTOUFFEURS DE LONDRES

OU LA TAVERNE DES SEPT CADRANS.

Grand drame en cinq actes.

1^{re} représentation de

MADAME VEUVE LARIFLA,

vaudeville en un acte.

Bureau à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h. 1/4.

AVIS. — Chaque parent, en payant sur place, aura droit d'amener un enfant au-dessous de 10 ans gratis, au Spectacle.

Au premier jour 1^{re} représentation de la BELLE HÉLÈNE, opéra bouffe en trois actes, musique d'Offenbach.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

40 juillet Delmouly (Marie-Rose), rue Clément-Marot.

Décès.

11 — Castex (Barthélémy), 76 ans cour Fénélon. Pour la chronique locale : A. Laytou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Variétés

L'EXPOSITION DES OEUVRES D'INGRES.

(Voir le Journal du Lot, du 26 juin 6, et 10 juillet).

— III suite. —

Le public intellectuel acclame tout d'un bloc ce maître tant détesté; il ne trouve pas que la *Chapelle Sixtine*, presque tous les portraits, le *Vœu de Louis XIII*, l'*Apothéose d'Homère* et le *Saint Symphonien*, soient de la peinture sculpturale; et ce qu'il admire le plus dans tout cela, autant que dans les études, c'est la vie et le relief de la nature, c'est-à-dire précisément les qualités que le biographe refusait à l'auteur. Pour un écrivain bien doué, c'est avoir du guignon.

Mais détournons nos regards de ces violences inutiles, et tâchons de découvrir dans les principales œuvres du dessinateur les signes réels des beautés, en même temps que des imperfections. Dans un certain nombre de figures ou de types, Ingres, le réaliste, a été divin dans l'imagination de la forme; je citerai, par exemple, la *Thétis*, l'*Angélique*, la *Stratonice* et la *Source* où le parfum de la grâce antique s'allie à un sentiment tout moderne et pour ainsi dire romantique; en un mot, ces figures formulées suivant le rythme païen vivent pourtant dans un milieu moins matériel. Le marbre s'est attendu et s'est fait chair et esprit.

Quelques-unes des grandes compositions atteignent tout à fait la vraie beauté épique. Rien ne devrait être plus complet que le tableau égaré, dit-on, de *Virgile lisant l'Enéide*, dont il reste un fragment à l'état d'étude et des dessins admirablement gravés. Ce n'est qu'une restitution, m'a-t-on dit; rappelez-vous les bronzes de Naples. Tant mieux, si les types ont été bien compris, si ces Romains appartiennent sans conteste à l'époque d'Auguste; si ce poète ému, attendri, qui suspend son chant devant la douleur d'une mère, personnifie exactement le chantre de Mantoue. Ce *tu Marcellus eris* résonnant encore devant Octavie évanouie et Livie frémissante, sous son masque d'immobilité; l'attitude des personnages, l'effet de la mise en scène, les traits et les accents divers : tout me paraît sans reproches. On est à Rome devant l'Auguste du « Soyons amis, Cinna. »

Malgré le milieu aérien et céleste du *Vœu de Louis XIII*, ne se sent-on pas, à la vue de cette toile, beaucoup moins ému ? Le sentiment n'y est certes pas aussi naturellement accusé. Ingres était plus païen que chrétien et je suis loin de l'en blâmer dans un art plastique. Comme dans la *Vierge à l'hostie*, l'ampleur des contours m'y paraît trop tendue, un tant soit peu académique et la pose de la Vierge et de l'enfant Jésus pourrait être moins appréciée. N'est-ce pas déjà faire un magnifique éloge du dessinateur français que de le comparer à Raphaël en constatant qu'il n'a pas saisi au même degré le souffle divin, si touchant, si sensible, qui anime le mouvement de la *Vierge au voile*.

Mentionnons, en passant, qu'après avoir été préparé à un rude noviciat par les soins de son père, artiste de mérite, qui vivait à Montauban, Ingres, à l'âge de quarante-deux ans, à peu près inconnu et dans une honorable pauvreté, achevait ce tableau à Florence, en 1823. Il était à peu près découragé, lorsque Déclouze, l'ancien critique des *Débats*, alla le visiter et lui prédit son succès. En effet, après l'exposition de 1824, il fut nommé membre de l'Institut, mais vingt années de jeunesse et de lutte avaient été longues à franchir.

IV

Le sujet d'Homère défilé devait tenter irrésistiblement l'admirateur des métopes et du fronton du Parthénon. Il avait la bonhomie de croire, comme nos esprits simples, qu'Homère avait existé et qu'on ne fait pas deux chefs-d'œuvre admirables d'unité en combinant et juxtaposant des fragments de poèmes divers. Mais les Allemands, inventeurs de plus d'une mystification intellectuelle, rêvent dans l'érudition des conquêtes inutiles. Que ne font-ils par-tout de même ? Était-il donc nécessaire d'ébranler l'individualité d'Homère par manie de voir les choses à la loupe ou au microscope et non par les grands côtés. Pourrait-on élever au moyen d'une collaboration et après coup, l'architecture de l'Iliade ? Si les commentateurs du temps de Pisistrate y ont ajouté des fragments et des sutures, c'était évidemment pour réunir « les membres en lambeaux d'un Homère sacré » qui se répétait et passait de siècle en siècle dans la mémoire de tous. Fait étrange ! les Grecs ne s'étaient jamais avisés de faire cette belle découverte, mais les Allemands sont de si grands prophètes ! Qu'Homère ait condensé en un tout unique les chants des rhapsodes ou d'homérides sans devanciers, qu'il les ait fondus au feu de son génie, c'est ce qu'il y a évidemment de plus naturel. En ces matières, le goût et le sentiment sont de plus sûrs guides que l'érudition. Quoi qu'il en soit, Ingres concilie tout dans ce futile débat, puisque sous son pinceau il rend hommage à la Grèce entière et qu'Homère monte au rang des dieux !

Tout le monde connaît cette grande composition échelonnée en forme de pyramide sur les degrés d'un temple grec d'ordre ionique. Le dessin, dans une gamme blonde comme le tableau, a servi à agrandir le sujet et à le compléter; il date de la vieillesse du maître. En 1865, présenté par M. Cambon, peintre distingué, son parent et son élève, je fus admis à le voir chez lui au moment où il venait d'être terminé. Par le nombre des personnages, par la disposition des groupes modernes placés sur la seconde série des degrés et précédés par Léon X et Louis XIV, assis, et arrêtant l'ordonnance à droite et à gauche, la variante avec le tableau paraît très-sensible. Les murs formant l'enceinte autour du

temple, dont la façade est réduite à quatre colonnes au lieu de six, marquent la limite du sacré interdit aux profanes. On y retrouve le rythme architectural des Grecs dont nos architectes géométriques ont perdu l'harmonie.

Homère, assis sur un trône au seuil de ce temple, reçoit l'hommage des grands génies de l'humanité. Ceux des temps antiques occupent naturellement les degrés supérieurs. Ils ont admis parmi eux Dante, conduit par Virgile, Raphaël, par Apelle, et Michel-Ange, méditatif et solitaire, qui semble dire : « J'aurais pu être de ceux-là. » Quel type éclatant que celui de la Renommée qui plane au-dessus de la tête du poète pour y poser une couronne, et comme les deux femmes assises au pied du trône sur les premiers degrés, symbolisant parfaitement l'Iliade et l'Odyssée ! L'Iliade sévère et martiale comme Pallas, lance un regard héroïque; tandis que les yeux de l'Odyssée semblent se perdre rêveusement dans l'azur profond de la mer Ionienne. Trois figures complètes et superbes. Au bas, dans le milieu, sur un trépied, desservant, sous les traits d'Ingres enfant, vient d'attiser l'encens sacré. Dans le haut, au-dessous du fronton de l'édifice, les figures des précurseurs, Linus, Musée et Orphée, couronnent au tour du poète l'enchaînement des lignes et se détachent graves et recueillis sur le fond d'ébène de la porte d'entrée.

En restaurant la symétrie grecque qui signifiait : équilibre entre des parties inégales (le contraire d'aujourd'hui), Ingres a trouvé le moyen de n'altérer aucun des traits intimes de ses personnages. Pas un accent significatif de la physiologie, de l'allure, du costume qui ait été négligé. Chacun d'eux est vraiment le type de l'homme de son siècle et joue son rôle comme auteur du drame suivant cette définition des Grecs : « La composition est le drame du peintre. » Sans altérer le style général, l'imitation de la nature a été rendue avec une vérité et un choix étonnant. Ainsi, les costumes de la Renaissance, les habits à la française, les ornements sacerdotaux, la soutane de Bossuet et les perruques du grand siècle; lignes brisées ou confuses, difformités ou laideur, tous ces signes divers de l'expression moderne unis aux détails de nos accoutrements, se règlent, se disciplinent et, en restant visibles et caractéristiques, s'atténuent pour s'unir au rythme harmonieux de la beauté antique.

Comme l'a constaté un esprit sagace et brillant sous une forme légère et frondeuse, M. Henri Rochefort, l'idéal d'Ingres, était le plus haut auquel un artiste pût viser, et ici il s'est maintenu sans emphase dans la sérénité, sauf çà et là quelques exagérations de forme presque invisibles.

A-t-il atteint le degré de perfection dans le *Saint Symphorien* (1834) ? Ici l'on éprouve quelque embarras à se prononcer catégoriquement. Certes, ce tableau sera toujours considéré comme étant le plus significatif et le plus énergique de son œuvre; des qualités de premier ordre y éclatent à profusion. Jamais les ardeurs de ce tempérament de dessinateur n'avaient été réalisées avec tant de force et d'intensité; seulement ses ardeurs tournent çà et là à l'enflure académique, par exemple dans les poses exagérées des lieurs et dans le groupe d'une mère étouffant pour ainsi dire son enfant dans ses bras. Mais bientôt on oublie ces réminiscences de l'école devant l'effet puissant de cette masse tumultueuse. Attiré par l'attitude pathétique et sublime du martyr bravant les fureurs de la foule, l'œil est en même temps frappé par l'élan irrésistible de la mère, placée sur le second plan au haut des remparts et dont la fougue est en quelque sorte décapitée par une supercherie de perspective, licence heureuse du génie, qui la transporte violemment presque au-dessus de son fils. Elle lui montre du doigt le ciel et son geste se dessine si expressif, si dominant, qu'on croit voir le doigt de Dieu prêt à déchirer la nue ! Ce tableau où les types des Romains, de l'ère des persécutions sous Dioclétien diffèrent essentiellement de ceux du temps d'Auguste, ce qui fait voir que le peintre caractérisait chaque époque par des types vrais et variés, ce tableau, dis-je, restera, malgré ses défauts, l'un des plus considérables de notre art.

(Extrait de la *Revue Libérale*.
(La fin au prochain numéro.)

LE TABAC.

Le Tabac est connu en Europe depuis la découverte du Nouveau-Monde. Cette plante importée par les premiers navigateurs qui séjournèrent en Amérique, devint bientôt en divers pays un objet de curiosité. On étudia ses caractères, ses propriétés, ses vertus médicinales; des luttes s'engagèrent; les alchimistes, médecins, philosophes, poètes et papes y prirent part et ne parvinrent pas à s'entendre. Ainsi discuté, l'usage du tabac ne tarda pas à se répandre parmi les divers peuples, et si la coutume de fumer et de priser les produits fabriqués avec cette plante exotique a fini par pénétrer définitivement dans les mœurs des nations moder-

nes, il faut, en partie, l'attribuer aux peines, supplices, condamnations capitales, bulles d'excommunication même par lesquels on voulut la détruire.

Jean Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne, envoya les premières graines de Tabac à Catherine de Médicis en l'année 1560. Dès 1621, le tabac était compris en France, dans le tarif des impôts fixés sur les articles de consommation. La vente du tabac, affermée à un particulier en 1674, réunie en 1730 à la ferme générale, tomba dans le domaine public lorsqu'en 1791 fut proclamée la liberté du commerce.

Un soir au bal des Tuileries, l'Empereur Napoléon 1^{er} remarqua une dame couverte des plus beaux diamants du monde. « Quelle est cette dame ? » demanda-t-il autour de lui. — « C'est M^{me} R..., femme d'un négociant en tabacs, » lui répondit-on. — C'est donc le Pérou, le commerce des tabacs ? » répliqua l'Empereur. Il fit ses calculs, estima que l'exploitation du tabac rapporterait un jour 80 millions au trésor public, et, le 29 décembre 1810, il signa un décret qui attribuait à une régie de l'Etat le monopole de cette exploitation.

Ce monopole existe encore aujourd'hui. La fabrication des tabacs est confiée à l'administration des manufactures de l'Etat; leur vente rentre dans les attributions de l'administration des contributions indirectes et des douanes. L'Empereur avait calculé juste; le produit est aujourd'hui de 185 millions.

Bibliographie

HISTOIRE DE LA PRUSSE depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadova, A vol. in-18, de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, Prix 3 fr. 50. (chez Germer Baillière libraire, rue de l'Ecole de Médecine, N° 17, à Paris.)
Mr Germer Baillière; libraire à Paris, en courageant le succès d'une de ses entreprises la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, à 2 fr. 50 le volume, qui se compose

d'ouvrages courts et précis de M.M. Janet, Taine, Franck, Langel, Vera; de Rémusat, ch. Lévêque, Coquerel fils, etc. donne suite sous une nouvelle forme, à la même idée en fondant la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* à 3 fr. 50 le volume où ont déjà paru pour commencer, une *Histoire des Idées morales et politiques en France au XVIII^e siècle* par M. Jules Barni, 2 vol., *l'Histoire de la Révolution Française*, par Th. Carlyle traduite par Elias Regnault 3 vol., et *l'Histoire de la Restauration* par M. de Roeban, traduite de l'Allemand. C'est après avoir cherché ainsi son point de départ dans les époques voisines de nous et qui ont de proche en proche préparé la nôtre, que cette bibliothèque a bientôt abordé l'histoire d'un pays par le volume de Mr Langel sur *Les Etats-Unis pendant la guerre (1861-1865)* et qu'elle serre de bien près celle d'aujourd'hui par ses plus récentes publications: *La Prusse contemporaine et ses institutions* par M. K. Killebrand et *l'Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la Bataille de Sadova* par M. Eug. Véron

Ce dernier ouvrage a pour but de nous faire comprendre par le récit circonstancié des événements qui se sont passés depuis le commencement de ce siècle, la transformation de l'Allemagne, ce qui l'a produite, et quel en a été le caractère.

L'auteur constate que le rêve dont s'est toujours bercée l'Allemagne, c'est, d'acquiescer à la fois comme l'Italie, l'unité et la liberté ! l'événement lui a plutôt accordé l'une que l'autre. Que les Allemands deviennent libéraux, dit M. Véron, ils seront pacifiques, nous dirions plus volontiers : qu'ils deviennent pacifiques, ils seront libéraux.

Quand on remonte avec M. Véron le cours des événements et que l'on constate le mal que la France a fait à l'Allemagne sous le premier Empire, puis le mal que l'Allemagne a fait à la France de 1813 à 1815, on arrive comme lui à ne pas souhaiter de voir recommencer le même drame aussi stérile que sanglant et à se dire comme lui que « l'Allemagne et la France n'ont aucun intérêt à s'entredéchirer et à semer pour l'avenir des germes de haines irréconciliables. »

L'ouvrage de M. Véron, comme on le voit, a un grand intérêt d'actualité;

De plus, au point de vue historique, il donne le récit très détaillé des événements politiques de notre siècle concernant la Prusse, qui n'avaient jamais été jusqu'ici rassemblés et exposés avec autant de soin et d'exactitude : le démembrement de la Prusse en 1807, les luttes du baron de Stein et de Napoléon, le soulèvement Prussien de 1813, le congrès de Vienne, les régnes de Frédéric Guillaume III et de Frédéric Guillaume IV, l'état de la Prusse en 1830, la Révolution de 1848 à Berlin, enfin l'histoire du roi actuel Guillaume I jusqu'à la bataille de Sadova.

Nous ne saurions trop conseiller la lecture de ce remarquable ouvrage qui est indispensable à tous ceux qui s'intéressent à la marche des Evénements Européens.

LOUIS TANDOZ.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE: VINGT-UN MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS: MOITIÉ DES BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.

RESULTATS DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 1866.

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865)..... 4 fr. 20 c. pour 100.
Assurances mixtes 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Provence, 40; et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE A CAHORS.

LE PLUS GRANDS DES JOURNAUX ILLUSTRÉS

L'UNIVERS PITTORESQUE

10^e ANNÉE

Toute personne qui, d'ici au 31 juillet 1867, s'abonnera ou renouvellera son abonnement pour un an, recevra en

PRIME GRATUITE

LES OEUVRES COMPLÈTES DE H. DE BALZAC

— Illustrées de 1,000 Dessins —

Prix de l'Abonnement — Un An..... 20 francs.

Six Mois..... 10 fr.

Trois Mois..... 5 fr.

PORT DE LA PRIME RENDUE A CAHORS..... 2 Fr.

FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION

FONTES, CUIVRE, ZING ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

A CAHORS SAMBIN ET BESANÇON FAUBOURG ST-GEORGES.

Charrues, Pièces mécaniques Balcons, Pilastres, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une machine à vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bies à dépiquer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquebusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénélon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

MAL DE DENTS
Général instantané par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSAIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Visal.

Le propriétaire-général A. LAYTON.

A VENDRE
UNE MAISON

Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Épicerie, aussi à vendre, et d'une arrière-magasin servant de cuisine; — d'un 1^{er} et d'un 2^e étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas.

S'adresser, pour avoir des renseignements à M^e Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

FAILLITE
DU SIEUR VICTOR CARRIOL

AVIS

Les créanciers de la faillite du Sieur VICTOR CARRIOL, ancien notaire et négociant sont invités à se présenter chez M. PERCHAIN, père, l'un des Syndics, rue Feydel, à Cahors, pour lui indiquer les sommes qui leur sont dues, pour qu'on puisse préparer le bilan du Sieur CARRIOL.

Les Syndics,
GUILHOU, père; — PERCHAIN, père.

A VENDRE

1^o UN FOND DE CAFÉ, consistant en Ustensiles de toute sorte, tels que : Glaces, Tables, Billard, liquors première qualité, etc. ;

2^o UNE VIGNE,

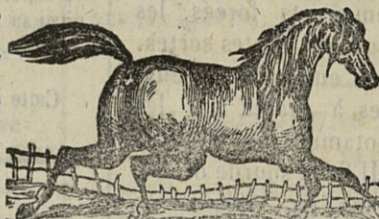
sise à Rocabrière, d'un bon rapport. — Dans cette Vigne, se trouve une petite Maison très propre, un Pigeonnier, une Fontaine d'eau excellente, et un Jardin.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Justin BORIE, qui en est le propriétaire et qui donnera toutes facilités pour le paiement.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Posté aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCUÈS
MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION DE TOULOUSE
1858 et 1865.



EXPOSITION DE CAHORS
1865.

CIMENT, PLATRES ET CHAUX
HYDRAULIQUE
FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT

On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du CIMENT et de la CHAUX dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.

LES PRIX SONT ÉTABLIS COMME SUIT :

CIMENT : deux fr. cinquante l'hectolitre.
CHAUX : un franc vingt-cinq

On trouve aussi, dans ses magasins, les PLATRES de toute espèce en première qualité à des prix modérés.

Propriétaire du moulin de Coty, M. CHAMBERT rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! Guérison prompte et sans trace des chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.